

Certificat d'examen de types
n° F-02-H-198 du 18 décembre 2002

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C014185-D3

Opacimètres SAGEM types 660 et 600-85

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction, au contrôle et à l'utilisation des opacimètres.

FABRICANT :

JOHNSON CONTROLS AUTOMOTIVE ELECTRONICS -18 Chaussée Jules César - B.P. 340
Osny - 95526 CERGY PONTOISE Cedex

OBJET :

Le présent certificat complète les décisions et certificats suivants :

- n° 99.00.852.001.2 du 17 mai 1999 relative à l'opacimètre SAGEM type 600-85,
- n° 99.00.852.004.2 du 21 septembre 1999, n° 00.00.852.004.2 du 11 décembre 2000 et n° F-02-H-140 du 13 septembre 2002 relatifs aux opacimètres SAGEM types 600-85 et 660,
- n° F-02-H-030 du 22 février 2002 qui transfère le bénéfice des décisions relatives aux analyseurs de gaz et aux opacimètres SAGEM à la société JCAE.

CARACTERISTIQUES :

Les instruments faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les décisions et certificats précités par l'imprimante interne référencée HTPN9450-1 dont ils sont équipés.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à celles fixées par les décisions et certificats précités, soit le numéro et la date de la décision n° 99.00.852.001.2 précitée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Elles sont identiques à celles définies dans la décision n° 99.00.852.004.2 précitée.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Les instruments en service peuvent être modifiés conformément aux dispositions du présent certificat.

Dans ce cas, la description de l'intervention dans le carnet métrologique doit alors être mentionnée sous le libellé suivant : « mise en conformité avec les dispositions du certificat n° F-02-H-198 ».

Cette mise en conformité ne nécessite pas que les instruments subissent les épreuves de la vérification primitive.

DÉPÔT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C014185-D3 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 17 mai 2004.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification